



Formation

Habilitation mécanique M2

Objectifs

Connaître les risques mécaniques et thermodynamiques et les moyens pour s'en protéger en centrales électronucléaires EDF en vue d'une habilitation M0 ou M1.

Contexte

Directive 98/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 22/06/98 « - considérant que le coût social dû au nombre important d'accidents provoqués directement par l'utilisation des machines peut être réduit par l'intégration de la sécurité à la conception et à la construction mêmes des machines ainsi que par une installation et un entretien corrects - considérant que le maintien ou l'amélioration du niveau de sécurité atteint dans les États membres constitue un des objectifs essentiels de la présente directive et de la sécurité telle que définie par les exigences essentielles ». Directive européenne 89/392/CEE - vise à assurer la sécurité des personnes et à réduire les risques en régulant la conception des machines. La première directive de l'Union européenne remonte à 1989. Modifiée à plusieurs reprises, elle a été codifiée par la directive Machines de 1998.



Pré-requis:

niveau M0/M1



Nombre de participants:

4 à 10 personnes



Durée:

7 heures



Personnes concernées:

personnel intervenant sur des ouvrages (...)



Intervenants:

Formateur certifié en prévention des risques électrique



Méthode pédagogique:

Alternance d'exposé

Mise en situation pratique



Évaluation:

la partie théorique est validé par 1 QCM

La partie pratique est validé de façon somatisé au cours des exercices



Moyens pédagogiques:

- ressources multimédia
- panneau pédagogique
- kit EPI

Contenu de la Formation

**Formation
habilitation
mécanique
M2**

Enseignement Théorique: 100%

RÉFLEXION SUR L'ACCIDENT (TYPE, CAUSES, CONSÉQUENCES)

- Responsabilités civiles et pénales du chargé de travaux,
- Déclaration d'accidents du travail,
- Risques mécaniques purs,
- Risques thermodynamiques purs,
- Risques dus aux machines et ouvrages,
- Identification et signalisation des risques,
- Analyse de risques et plan de prévention,
- Législation,
- Régimes d'intervention (consignation, isolation, condamnation),
- Appareils de contrôle et de surveillance.

MOYENS DE PRÉVENTION

- Protection par suppression du risque,
- Protection collective,
- Protection individuelle,
- Plan de prévention,
- Premiers secours et alarmes.

ÉVALUATION (30 minutes)

- Questionnaire théorique.

Attribution finale

- attestation de fin de formation.
- remise d'un livret « Habilitation mécanique» à chaque stagiaire